

Tout Personnel**OCTOBRE 2013 - N°122**

Comité Technique Central du 24 octobre 2013

Lassé d'entendre les élucubrations des uns et des autres, le SNUPFEN Solidaires (voir notre dernière publication) a fait la déclaration ci-dessous. Pour le Directeur général qui ne cache pas son agacement, cette affaire est tranchée et le modèle de l'ONF est bien celui d'un établissement public dérogatoire embauchant des personnels fonctionnaires. Toutefois, pour le Directeur général, cela n'empêche pas de réfléchir aux métiers qui peuvent être offerts aux contractuels.

Pour le SNUPFEN, le choix politique ne doit pas être remis en question continuellement. Le protocole d'accord de 2011 définissait de manière très claire ce qui relevait de l'emploi de fonctionnaire de l'emploi de contractuel.

Nous attendons maintenant une position claire et sans appel du Directeur général.

Monsieur le Directeur,

Après les élucubrations de vos services sur les notions de SPIC et de SPA, voilà qu'un Directeur d'agence des Vosges expose dans un article des Dernières Nouvelles d'Alsace ces notions. Curieuse et fâcheuse coïncidence.

Cette scission artificielle des activités menées par l'établissement, vous permet de privatiser l'emploi au sein de l'ONF. Or vous avez signé un accord en 2011 qui s'appuyait alors sur un décret définissant très clairement ce qui relevait de l'emploi public et privé.

Le SNUPFEN ne se contentera pas d'une simple explication sur l'incompétence des uns et l'incompréhension des autres. A ce niveau, on ne peut imaginer que cette campagne n'ait été orchestrée sans votre aval, nous avons de fortes craintes quant à la finalité de cette démarche.

Si vous êtes en désaccord avec cette analyse il convient alors, dans le Flash info qui relatera les débats de ce CTC, que soit précisée très nettement votre position en la matière. Nous ne pouvons imaginer qu'elle déroge à ce que vous avez signé en 2011 à savoir que l'emploi privé est circonscrit aux emplois pour lesquels un corps de fonctionnaire n'existe pas.

A défaut d'un engagement clair de votre part le SNUPFEN Solidaires ne pourra que mettre en doute votre sincérité en la matière.

POINT SUR LES NEGOCIATIONS

Nous apprenons ce jour que le plan d'action issu de l'ASO, rejeté majoritairement par les organisations syndicales de personnels fonctionnaires, a été validé par les organisations de droit privé avec la signature de la CFTC, la CFDT et la CGC, représentant à elles trois près de 51%.

Pour le Directeur général, le plan d'action doit de toute manière être mis en place. L'avis majoritaire des OS de droit privé rend légitime cette décision.

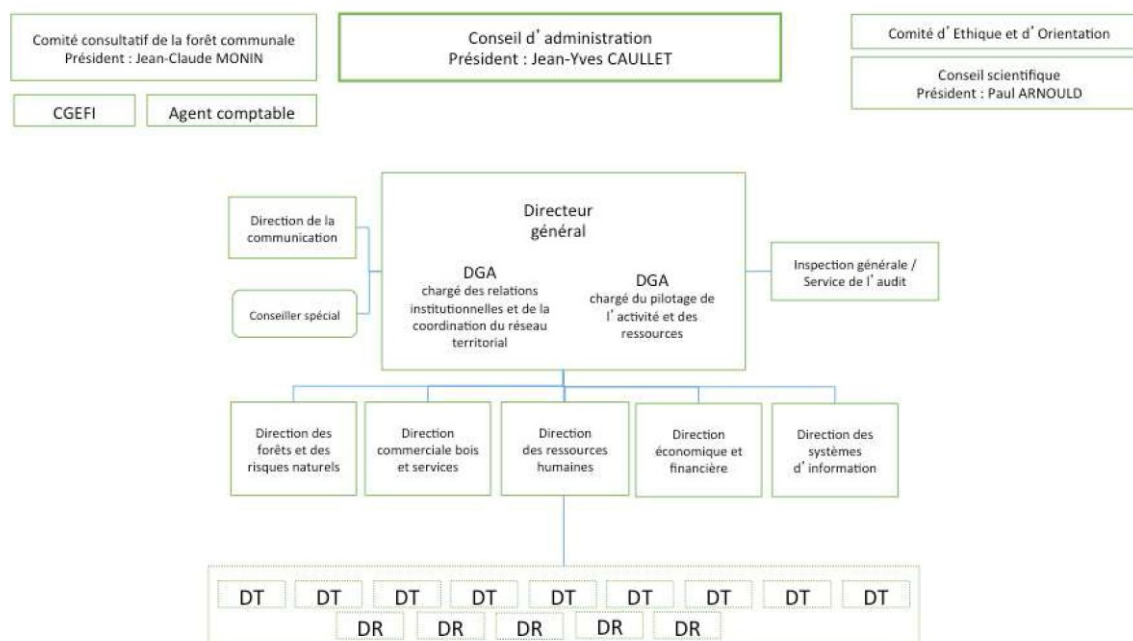
Les négociations sur le maillage territorial analysent actuellement les différents processus de l'établissement. Le SNU participe à ces négociations qui touchent à l'organisation de l'ONF car c'est un des points principaux mis en exergue par l'audit socio organisationnel, comme source du malaise ressenti au sein de l'établissement.

Sur ce point d'actualité, le SNUPFEN Solidaires demande à connaître les propositions de la DG concernant la Loi d'avenir agricole, de l'agroalimentaire et de la forêt qui doit être votée en 2014. On apprend alors que pour faire ses propositions le ministère n'a pas consulté l'établissement et que l'ONF fera passer ses propositions de la même manière que le SNUPFEN via les parlementaires. Cette manière de traiter l'ONF de la part du Ministère est pour le moins étonnante et choquante.

EVOLUTION DU SIEGE

Un projet d'évolution de l'organisation du siège nous est présenté, évolution rendue obligatoire selon le DG par la résolution du CA de l'ONF, la volonté du Président du CA et celle de M. Viné d'appliquer à la DG le taux le plus important de suppressions d'emplois demandé aux régions à savoir – 3.5 %.

Le cadre d'évolution de la direction générale est présenté dans le schéma suivant :



Ce plan prévoit la nomination de deux directeurs généraux adjoints, l'un chargé des relations institutionnelles et des territoires (Mme Geneviève Rey, actuellement directrice des affaires communales). Cette direction se verrait confier également la coordination DOM Corse, direction actuelle qui disparaîtrait en tant que telle. L'autre, chargé du pilotage de l'activité et des ressources (M. Patrick Soulé actuellement Directeur financier et Secrétaire général).

La Direction Technique et Commerciale Bois, la Direction de l'Environnement et du Développement Durable et la Direction du Développement sont fusionnées en deux directions : l'une en **Direction des forêts et des risques naturels** regroupant l'ensemble des activités de gestion durable, l'autre en **Direction commerciale Bois et services**, regroupant une partie de l'actuelle DTCB et les missions de l'actuelle direction développement.

A noter la création et nomination d'un conseiller spécial placé auprès du Directeur général. Il s'agit là de M. Gamblin, qui perd la DTCB et qu'il faut « dédommager ».

Pour le SNU cette nouvelle organisation marque une coupure encore plus nette entre ce qui relève du commercial et ce qui relève du patrimonial, ce qui à terme peut être inquiétant si on relie cette organisation à notre déclaration liminaire et les notions de SPIC et SPA. La nomination de deux DGA n'est pas nécessaire et laisse à penser que d'après discussions entre les ministères et leurs zones d'influence ont eu lieu.

La nomination d'un conseiller spécial est pour le moins ridicule, mais on ne jette pas un Directeur central comme un vulgaire personnel, on le recase. Une pratique qui coûte cher à l'établissement et l'on ne peut que souhaiter qu'elle soit étendue à tous les personnels...

Au final, ce projet de réorganisation qui doit se finaliser, en lien avec les négociations en cours, supprime le poste de coordinateur DOM Corse, demande du SNUPFEN lors des négociations de 2011 et du chef de cabinet du directeur général. Il n'en demeure pas moins que le Directeur général sera bien « encadré », certains pourraient même parler de liberté surveillée.

Par contre, il n'a pas été possible d'obtenir, en séance, de réponse claire sur les chiffres officiels concernant les postes et les ETP actuels.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Les orientations pluriannuelles 2014-2016 pour la formation professionnelle nous sont présentées. Comme d'habitude, l'ensemble est présenté dans un style ampoulé, dont l'indigence masque mal l'évolution désastreuse de la formation professionnelle à l'ONF. Le tableau ci-contre montre clairement les priorités de l'établissement.

Pour le SNU une personne qui ne connaîtrait pas l'ONF pourrait penser qu'il ne s'agit pas d'un établissement public chargé de la gestion des forêts publiques mais d'une entreprise informatique.

A noter, des explications confuses de la direction pour le lien entre la FNCOFOR et l'ONF.

« Signataire du COP, la FNCOFOR est désormais associée au processus d'élaboration du plan de formation et à son déploiement en lien avec les élus et les acteurs de la formation régionaux (URCOFOR).

Le SNU s'interroge sur le glissement qui pourrait s'opérer sur l'établissement de formations qui relèveraient de la responsabilité de la FNCOFOR.

	Plafond d'heures réalisables : 290 000 heures	nombre d'heures	%
	290 000	100	
1- Accompagnement des plans d'actions COP 2012-16	11 600	4	
Accompagnement des structures et des personnels	5 800	2	
Accompagnement du management des hommes et des organisations,	2 900	1	
Développement du partenariat avec les communes forestières.	2 900	1	
2- Renforcement des compétences métiers production	96 600	30	
Développement des activités de production	37 700	13	
o Développement des aménagements	14 500	5	
o Dynamisation de la sylviculture, guides et Itinéraires techniques sylvicoles,	8 700	3	
o Mobilisation des bois, notamment de montagne,	11 600	4	
o Equilibre forêt gibier.	2 900	1	
Réponses aux besoins de compétences des personnels des <u>agences travaux</u>	50 200	14	
o Conducteurs de travaux, RUP, Ouvriers Forestiers, bûcherons, sylviculteurs,	39 000	10	
o Mécanisation, ...	11 200	4	
Développement des compétences dans le domaine <u>des activités concurrentielles</u>	5 800	2	
o Réseaux commerciaux,	2 900	1	
o Personnels des Bureaux d'Etudes,	2 900	1	
Réseaux naturalistes	2 900	1	
3- Projets Ressources Humaines	20 300	7	
Projets liés à l'A.S.O.	2 900	1	
Volet formation au management	5 800	2	
Formation des personnels de soutien (gestionnaires RH, aspects juridiques, achats...),	5 800	2	
Poursuite des plans « bien être au travail ».	2 900	1	
Entretiens professionnels, cartographie des métiers et les référentiels de compétences.	2 900	1	
4- Projets métiers nationaux pluriannuels	113 000	41	
Poursuite et fin du déploiement de SEQUOIA (tranche 3),	17 000	6	
DSI (windows, Microsoft...)	25 000	9	
SIFOB	43 000	22	
Canopée	5 000	2	
SIRH	4 000	2	
Autres Projets	19 000		
5- Formation des nouveaux entrants	36 900	14	
Adaptation à l'emploi des différentes catégories de personnels	34 000	13	
Développement de l'apprentissage, du tutorat.	2 900	1	
6 - Formations environnementales	2 900	1	
7 - Autres thèmes divers	8 700	3	

Prochain comité FOP prévu le 20 novembre 2014.

Taux PRO-PRO 2014 (pour les corps administratifs et les CDF) : suite réunion du 3 octobre

Le SNUPFEN est satisfait de voir ce point à nouveau abordé officiellement au CTC, car même si les textes ne prévoient plus formellement cette modalité, les décisions prises en la matière, et leurs conséquences, ne peuvent être uniquement du ressort de réunions informelles.

Rappel réglementaire :

Décret 2005-1090 du 1er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'état : « ... le nombre maximum des fonctionnaires appartenant à l'un des corps des administrations de l'État,, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Cet effectif s'apprécie au 31 décembre de l'année précédant celle au titre de laquelle sont prononcées les promotions. »

			2014			Mode Accès	
Corps	Grade	Grade d'accueil	Ratios	Promouvables	Possibilités	Tableau d'Avanc.	Concours ou examen
SA	SACN	SACS	12%	190 (140 par TA)	23*	1/2	1/2
	SACS	SACE	11%	68 (68 par TA)	7	1/2	1/2
Adj. Adm.	AA2	AA1	100%	3	3		
	Adj adm.	AAP 2	20%	57	12*		
	AAP 2	AAP 1	25%	110	28*		
Attachés	Attaché Admin	A.P.	9%	54	4*	1/3	2/3
CDF	CDF2	CDF1	100%	1	1		
	CDFP2	CDFP1	100%	1	1		
TOTAL							

* avec rompu sur TA 2013

Pour le SNUPFEN, l'engagement de la direction à demander un taux dérogatoire pour l'accès en SACS (20 %) ne doit pas se limiter à l'envoi d'un courrier au Ministère comme l'année passée et pour lequel nous n'avons jamais obtenu de réponse. Nous découvrons que ce courrier n'avait toujours pas été mis à la signature du dg depuis le 3 octobre. Nous insistons pour que la direction appuie fermement cette demande et obtienne un résultat.

Mais le SNUPFEN a surtout insisté pour que les taux arrêtés (par la drh) lors de la réunion du 3 octobre pour les adjoints administratifs soient réévalués et que le directeur général consente un effort supplémentaire pour les personnels concernés. Celui-ci accepte de porter à 25 % le taux pour l'accès en AAP 2 et à 30 % pour l'accès en AAP1. Nous notons l'effort même si reste en deçà de ce que nous aurions pu espérer.

Pour les techniques (TO et TSF), les taux seront fixés après parution du nouveau décret (NES B). Celui-ci devrait être validé par le Conseil d'Etat d'ici quelques jours. Et pourrait être mis en œuvre avant la fin de l'année.

CIGEM Attachés d'administration – arrêté fixant les fonctions spécifiques pour accéder au nouveau grade (fonctionnel).

Le corps interministériel des attachés d'administration comporte aujourd'hui un nouveau grade, dit hors classe (7 échelons et 1 échelon spécial). Ce grade, d'après l'article 4 du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011, « *donne vocation à exercer des fonctions correspondant à un niveau élevé de responsabilité* ».

Peuvent y accéder les attachés principaux ayant atteint le 6^e échelon de leur grade qui justifient soit :

- De 6 années de détachement dans un ou plusieurs emplois culminant à l'IB 1015 dans les 10 années précédant l'établissement du tableau d'avancement
- Ou de 8 années d'exercice de fonctions correspondant à un niveau élevé de responsabilité, dans les 12 années précédant l'établissement du tableau d'avancement.

Ces fonctions doivent être listées et fixées par arrêté.

Pour l'ONF, les fonctions proposées sont en résumé les fonctions exercées sur poste classé 3.

Présentation du projet de charte de gestion des TSF

Nous sommes réservés quant à la pertinence d'un tel type de document. L'administration pourra déroger à son engagement moral et nous serons réduits à subir. En tout état de cause un tel texte n'aura de valeur que s'il est partagé par tous, sauf à revenir au « bon vieux temps » des chartes royales.

Pour l'instant cet édit fait l'unanimité contre lui.

En plus le texte présenté en séance est loin d'être abouti :

- ✓ il est alourdi par des copier-coller du statut figurant dans le décret de création du corps,
- ✓ on y maintient des dérogations au droit commun telle la règle qui veut qu'on passe deux ans au poste avant de pouvoir bénéficier de mobilité lors d'un rapprochement de conjoint,
- ✓ des paragraphes sont incompréhensibles.
- ✓ nulle part n'est abordé le rôle des CAP, entre autres en matière de promotions...

Bref copie à revoir.

Le SNUPFEN insiste une nouvelle fois auprès de la direction pour qu'elle profite du NES B pour casser les frontières qu'elle a élaborées avec soins mais qui sont génératrices de malaise social. Il y a des métiers de forestiers, mais il n'y en a pas un qui a plus de valeur qu'un autre. Partir de ce postulat, c'est se donner une chance réelle de lutter contre l'une des causes du malaise social.

Pour cela le SNUPFEN Solidaires invite la direction à se projeter dans l'avenir et à ne pas rester sur des principes d'un autre temps.

Le DG en convient mais quelle suite donnera-t-il à ce dossier ? La réponse qu'il apportera donnera une visibilité très fiable de l'avenir qu'il imagine pour l'ONF.

2 versions sont proposées.

[illegible][illegible]

Page 6

QUESTIONS DIVERSES

Le SNU demande qu'elle est la stratégie de la direction quant au Parc National Forestier. En effet, depuis l'annonce du départ de M. Gallemand pour la DT Lorraine, le doute s'installe sur la volonté de l'ONF de s'impliquer dans le parc. A cette première question du SNU, M. Viné annonce que le GIP est en train de recruter un nouveau Directeur et que parmi les candidats, il y a un candidat ONF. Dans le cas où le candidat ONF est retenu, l'ONF est prêt à prendre en charge son salaire. Dans le cas, où le parc choisirait un autre candidat, le DG a fait savoir que l'ONF ne pourrait pas prendre en compte ce salaire supplémentaire. Cette stratégie, peut être payante et peut permettre de garder la Présidence du GIP. Nous verrons quel sera le choix des partenaires de l'ONF.

Le SNU a également rappelé que l'ex DT BCA avait évoqué une mission de correspondant technique entre le GIP et l'ONF à un personnel du futur cœur de parc. Cette proposition recevait le soutien du SNU, car elle permettait de positionner l'ONF techniquement auprès du parc. Le DG, va se renseigner et donnera sa réponse à la suite de son enquête.

Info : Un nouvel avenir pour le Site Picpus

En 2018, la Sorbonne Nouvelle aura un nouveau campus



L'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 se félicite de l'annonce faite ce vendredi 18 octobre 2013 par Madame Geneviève Fioraso, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et par Monsieur Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, concernant le **relogement de l'implantation principale de l'université** au cœur du 12ème arrondissement de Paris.

L'implantation de la Sorbonne Nouvelle se structurera en 2018 autour de deux pôles : **Sorbonne / Quartier Latin** (avec notamment la construction de près de 1 200 m² de surfaces supplémentaires pour la maison de la recherche, 4 rue des Irlandais dans le 5ème) et **Nation / Picpus**.

C'est donc un campus innovant et écologique de près de **35 000 m² de surfaces nouvelles** qui sera construit au cœur de Paris pour répondre aux besoins de développement d'une université d'arts, lettres et langues et Sciences Humaines et Sociales.

Ce projet repose sur un plan de financement validé de **135 millions d'euros** qui associera l'Etat et la Région Ile de France dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage publique.

SUPER ! Sauf que cela concerne directement la Direction générale et la possibilité d'étendre ses locaux. Le Ministre de l'agriculture abandonne son projet mais laisse une nouvelle fois l'ONF bien seul !